

REGLEMENT DU JEU – CONCOURS

ARTICLE 1 : LA STRUCTURE ORGANISATRICE

Le jeu-concours du questionnaire de satisfaction est organisé par Dinan – Cap Fréhel Tourisme, 9 Rue du Château, BP 65261, 22105 Dinan cedex.

ARTICLE 2 : LA PERIODE ET LE DEROULEMENT DU JEU

Le jeu se déroulera sur 2 périodes :

- du 01/01/2017 au 31/12/2017
- du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Le concours sera relayé dans tous les bureaux d'information (Dinan, St-Cast-le Guildo, Matignon, Fréhel, St-Jacut de la Mer, Plancoët, Plévenon) et les points information saisonniers (Plouër-sur-Rance, Broons, Caulnes et Sables d'Or les Pins). Il consiste à laisser ses coordonnées. Pour jouer, il faut remplir un questionnaire de satisfaction dans un des bureaux et le remettre dans l'urne dans l'espace d'accueil.

IL y aura 3 gagnants par an. Les gagnants seront tirés au sort par huissier de justice le 31 décembre 2017 pour l'année en cours et le 31 décembre 2018 pour l'année 2018.

ARTICLE 3 : LE BUT DU JEU

C'est d'inciter les visiteurs à remplir le questionnaire de satisfaction et de constituer une base de données.

ARTICLE 4 : CONDITIONS AUX PARTICIPANTS

Jeu - concours gratuit sans obligation d'achat. La participation est ouverte à toute personne physique et majeure, à compter du 1^{er} janvier.

Une même personne ou une même famille (même adresse) ne pourra participer qu'une fois.

Le personnel de Dinan Agglomération et de Dinan – Cap Fréhel Tourisme n'est pas autorisé à participer au concours.

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement. Son non-respect entraîne l'annulation de la candidature.

ARTICLE 5 : DESIGNATION DU GAGNANT

Le gagnant sera informé par courrier ou par mail suite au tirage au sort.

ARTICLE 6 : DESIGNATION DU LOT

- **La mise en jeu :**

n°1 : séjour « entre phare et remparts » de 3 jours/2 nuits d'une valeur de 258€

n°2 : 2 places pour la croisière St Cast-Cap Fréhel d'une valeur de 41.80€ + assortiment de produits locaux d'une valeur de 15€

n°3 : 2 places pour une croisière sur la Rance d'une valeur de 27€ + bon d'achat 15 € de produits locaux

La remise :

Un bon cadeau nominatif mentionnant le lot sera adressé par courrier aux différents gagnants.

- **Précisions relatives au lot :**

Il est nominatif, ne peut être cédé à un tiers.

Il ne pourra être transformé en valeur monétaire, ni échanger pour récompenser le gagnant.

Il est valable d'avril à septembre pour 2018 et 2019.

Les réservations seront à faire auprès de Dinan – Cap Fréhel Tourisme, service groupes : 02 96 87 69 70.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE

L'organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité, si en cas de force majeure ou d'évènement indépendant de sa volonté, il était amené à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

En outre sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de perte et en cas de non acheminement de tout courrier électronique.

ARTICLE 8 : DEPOT DU REGLEMENT

Le présent règlement est déposé auprès de la SCP Bretagne Huissiers, 4 Rue Chateaubriand – 22100 Dinan. Il peut être consulté sur le site Internet www.dinan-capfrehel.com et sur toute la durée du jeu.